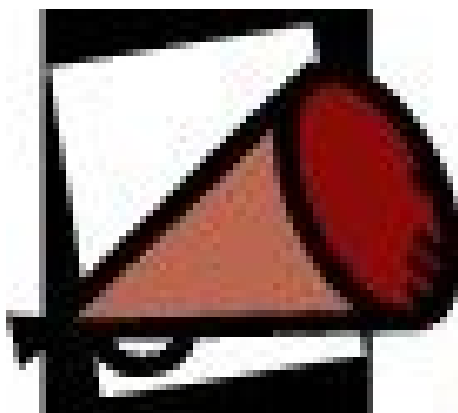


<https://www.pressegauche.org/La-violence-conjugale-s-invite-dans-l-election-municipale-un-appel-a-l-action>



La violence conjugale s'invite dans l'élection municipale : un appel à l'action des candidat.e.s



- Communiqués -
Date de mise en ligne : mardi 12 octobre 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 12 oct. 2021 - Dans le cadre de la campagne électorale municipale, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses 43 maisons membres interpellent les partis et les candidat.e.s à s'engager dans la lutte contre la violence conjugale.

« Des milliers de femmes vivent du contrôle coercitif au quotidien, et cette violence a mené depuis le début de l'année à 16 féminicides, et au moins autant de tentatives de meurtres. Face à ce constat alarmant, nous lançons un appel aux candidat.e.s à travers la province : si vous êtes élu.e.s, quelles actions poserez-vous à l'échelle municipale pour enrayer la violence conjugale ? » lance Mathilde Trou, coresponsable des dossiers politiques au Regroupement.

En tant qu'administration de proximité, le palier municipal est un maillon clé dans la lutte contre cette problématique sociale qui requiert de faire front commun. Les voix des candidat.e.s à l'élection sont essentielles pour envoyer un message fort indiquant que la violence conjugale est inacceptable et qu'ils et elles sont résolu.e.s à y mettre fin par des engagements concrets.

Vers des engagements de campagne substantiels

Dans les dernières années, 695 villes de toutes tailles - sur les 1 130 existantes au Québec - se sont mobilisées dans le cadre de notre campagne « [/Municipalités alliées contre la violence conjugale/](#) ». Elles ont démontré qu'il est possible de poser des actions à l'échelle locale, qui ont un impact tangible pour les femmes aux prises avec la violence conjugale.

Les pistes d'actions sont nombreuses et plusieurs ont déjà fait leurs preuves, que ce soit en matière de sensibilisation de la communauté ou de soutien aux femmes victimes de violence conjugale.

Soutien financier ou exemption de taxes accordés aux maisons d'aide et d'hébergement de la localité, mise à disposition de locaux et de matériel pour des activités de formation et de sensibilisation, appui pour la construction de maisons de 2e étape, gratuité pour l'entreposage des biens et pour la pension des animaux des femmes hébergées en maison, ajout d'un.e agent.e de liaison pour faciliter la concertation avec les services de police, les Offices municipaux d'habitation ou encore le réseau de santé.

La liste est longue et peut s'étirer au gré de la volonté des élu.e.s et des besoins exprimés sur le terrain. Aux quatre coins de la province, les maisons d'aide et d'hébergement se tiennent prêtes à échanger et à collaborer avec les futures administrations pour venir à bout de la violence conjugale.